

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2017/ 101

CONFLICT OF INTEREST
(MEMBERS AND MINISTERS) ACT

Pursuant to section 26 of the *Conflict of Interest (Members and Ministers) Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The remuneration of David Phillip Jones, Q.C., member of the Conflict of Interest Commission, shall be \$350 per hour up to a maximum of \$2450 per day.

2 The aggregate remuneration of the member of the Conflict of Interest Commission shall be not less than \$16,100 per fiscal year.

3 Order-in-Council 2014/108 is repealed.

Dated at Whitehorse, Yukon,

May 25th

2017.

YUKON

CANADA

DÉCRET 2017/ 101

LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS
(DÉPUTÉS ET MINISTRES)

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 26 de la *Loi sur les conflits d'intérêts (députés et ministres)*, décrète :

1 La rémunération de David Phillip Jones, c.r., membre de la Commission sur les conflits d'intérêts, est établie à 350 \$ l'heure jusqu'à concurrence de 2 450 \$ par jour.

2 La rémunération totale du membre de la Commission sur les conflits d'intérêts est d'au moins 16 100 \$ pour chaque exercice.

3 Le Décret 2014/108 est abrogé.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le *25th Mai*

2017.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon